

Dialogue à trois voix sur les enjeux et les défis du régime agricole

INTERVIEW DE JEAN-FRANÇOIS FRUTTERO, PRÉSIDENT, D'ANNE-LAURE TORRÉSIN, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET DE THIERRY MANTEN, 1^{ER} VICE-PRÉSIDENT.

(De gauche à droite sur la photo).



Dans un contexte de crises multiples, d'instabilité institutionnelle et à la veille des négociations de la convention d'objectifs et de gestion, le trinôme dirigeant de la Caisse centrale de la MSA (CCMSA) – composé de Jean-François Fruttero, président, Thierry Manten, premier vice-président, et Anne-Laure Torrèsin, directrice générale – revient sur une année 2024 dense. Gouvernance, cohésion, proximité, simplification... Leur vision partagée est centrée sur l'utilité sociale et territoriale du régime agricole, et ses deux rôles d'organisme de sécurité sociale et d'organisation professionnelle agricole.

Après un changement à la tête de la CCMSA en avril 2024, quel bilan dressez-vous de cette première année de gouvernance ?

Jean-François Fruttero : Cette concomitance des mandats et des prises de fonction a été positive car cela a permis de reconstituer le trinôme très rapidement. C'était important pour prendre nos marques. Le bilan est satisfaisant malgré un contexte compliqué : crises, élections, préparation de la Convention d'objectifs et de gestion (COG) que nous signons avec l'État.

Nous avons réellement l'ambition d'adopter un mode de fonctionnement complémentaire, fluide et efficace, d'imprimer rapidement notre marque et de faire en sorte que le réseau MSA continue de préserver son unité et de produire du lien.

Anne-Laure Torrèsin : Le fonctionnement de notre trinôme s'est installé de manière extrêmement simple et immédiate, dans le respect des prérogatives de chacun, la transparence, l'échange et la confiance. Nous nous sommes adaptés naturellement, ce qui s'est avéré essentiel pour faire face à une actualité

► mobilisatrice. Ce trinôme est l'une des particularités du régime agricole, incarnant la démocratie sociale et une gouvernance équilibrée.

Thierry Manten : En tant qu'« ancien » du groupe, j'ai travaillé pendant neuf ans avec Pascal Cormery, président de 2015 à 2024, deux directeurs, et je connaissais déjà bien Jean-François [Fruttero, ndlr]. Nous avons pu choisir ensemble, avec le Conseil d'administration, notre directrice générale. Le partage d'informations et le lien de confiance qui nous unissent sont fondamentaux. Chacun peut aborder tous les sujets, même ceux de l'autre. C'est ce qui fait la force et la spécificité de notre institution.

Face aux difficultés rencontrées par les agriculteurs, quelles ont été les actions prioritaires menées pour les accompagner ?

J-F.F. : La fin de l'année 2023 et le début de celle de 2024 ont été marqués par des mouvements agricoles puissants. Ces crises sont aussi nées d'un manque de reconnaissance. Les agriculteurs ne vivent plus tous dignement de leur métier, ils ont un sentiment d'abandon. La MSA doit être facilitatrice, apporter des réponses visibles et concrètes.

A-L.T. : Lors de ces crises, grâce à notre fonctionnement décentralisé et notre ancrage territorial, nous nous sommes appuyés sur les caisses de MSA afin de faire remonter les propositions du terrain, notamment en termes de simplification. Nous avons ainsi obtenu des pouvoirs publics plusieurs avancées attendues par nos ressortissants, comme la pérennisation du Tesa simplifié, outil de déclaration de main d'œuvre saisonnière très utilisé par les employeurs, l'assouplissement du congé paternité, l'accès facilité aux échéanciers de paiement ou encore la simplification de l'attribution des prises en charge de cotisations. La MSA a su également mobiliser les enveloppes de ces dernières dans un délai très court. C'est la preuve de notre capacité à réagir vite et bien ! Nous avons par ailleurs multiplié les actions d'« aller-vers » en direction des personnes en difficulté, comme les éleveurs touchés par les crises sanitaires : contacts sortants, campagnes ciblées et accompagnement personnalisé.

J-F.F. : Nous avons également lancé une aide au répit administratif sur nos fonds d'action sanitaire et sociale. Face à des situations où certains n'ouvrent même plus leur courrier, c'est un premier geste pour éviter le décrochage. Cette première réponse consiste à les aider, en urgence, à faire face à leur charge administrative. Au même titre que l'aide au répit, que nous avons mise en place dès 2017 pour permettre aux ressortissants de prendre quelques jours de repos en étant remplacés sur leur ferme, c'est un levier extraordinaire pour accompagner les populations agricoles en difficulté. Cela démontre tout le savoir-faire de la MSA qui mobilise simultanément tous ses volets : le social, le contentieux, la santé au travail, l'action sanitaire et sociale... Nous nous réjouissons d'avoir reçu l'accord des pouvoirs publics pour une reconduction du dispositif en 2025 et nous souhaitons sa pérennisation dans le cadre de la COG à venir.

T.M. : À travers toutes ces réponses, que nous avons réunies dans notre nouvel espace en ligne dédié « Soutien agri' », nous avons concrétisé le message que nous souhaitons porter auprès des populations agricoles : la MSA est celle vers qui les agriculteurs et les salariés peuvent se tourner pour trouver les solutions dont ils ont besoin, en termes de conseils, d'accompagnement et de proximité. Elle ne se réduit pas à un simple rôle de recouvrement. Cette pédagogie est très importante, notamment auprès des jeunes qui méconnaissent leur régime de protection sociale. C'est ce que nous tentons de faire notamment lors des salons agricoles ou auprès des établissements scolaires. Cet enjeu de pédagogie est vital et s'adresse à tous nos futurs adhérents, non-salariés comme salariés.

La stratégie de lutte contre le mal-être continue de se renforcer. Quels résultats peuvent être mis en avant ?

T.M. : Depuis plusieurs années, le monde agricole est confronté à un mal-être profond, marqué notamment par un taux élevé de suicide, en particulier chez les hommes de 55 à 70 ans. Ce mal-être est multifactoriel : crises climatiques et sanitaires, surcharge de travail et administrative, critiques constantes, difficultés économiques et conjugales. Pour y répondre, la MSA a collaboré avec Olivier Damaisin, coordinateur national du plan de prévention du mal-être en agriculture, et mis en place un réseau de sentinelles dans chaque région. Ces référents de proximité (maires, délégués MSA, agriculteurs, salariés, techniciens...) identifient les personnes en détresse et, avec leur accord, déclenchent l'intervention de la MSA via son action sociale, l'aide au répit ou la prise en charge de cotisations. En 2024, les résultats sont positifs : le réseau compte désormais plus de 8 000 sentinelles formées, soit 30 % de plus en un an, et dénombre 31 % de signalements supplémentaires.

J-F.F. : Si l'augmentation des signalements montre que la démarche fonctionne, elle révèle aussi l'ampleur du mal-être, qui peut affecter tout autant les exploitants que les salariés. Le poids de l'histoire familiale, la difficulté à transmettre, le regard des autres sont autant de fardeaux. Mais les tabous commencent à tomber, la parole se libère. Et la MSA a toute sa place

dans ce dispositif aujourd'hui et pour l'avenir, pour autant que nos tutelles nous en donnent les moyens.

L'institution a rappelé cette année le rôle central des femmes en agriculture et dans le monde rural. Quels enseignements peut-on en tirer ?

J-F.F. : Les femmes représentent aujourd'hui plus d'un quart des non-salariés agricoles et près de 40 % des salariés. Leur rôle est central, mais a longtemps été invisibilisé. Notre régime social a un devoir de promotion de la condition féminine. C'est pourquoi nous avons réfléchi à ce que l'on pouvait proposer. Un groupe de déléguées MSA, administratrices à la caisse centrale, composé de salariées et non-salariées, a alors travaillé à des propositions concrètes sur les statuts, les conditions de travail, l'engagement et la conciliation vie personnelle et professionnelle. Le livre blanc élaboré à l'issue de ce travail a été salué au Sénat, au ministère de la Ruralité et lors du Salon de l'agriculture [lire en pages 23-25]. Nous passons désormais à une phase de mise en œuvre, avec des partenaires.

A-L.T. : Grâce à sa présence territoriale, sa maîtrise des enjeux sociaux et agricoles, et son réseau d'élus, la MSA est un acteur fiable pour porter des propositions sociétales fortes. Elle dépasse ici son rôle de gestionnaire de prestations pour être un moteur de transformation sociale.

Quelle est la vision stratégique de l'institution pour les cinq années à venir ?

A-L.T. : La Convention d'objectifs et de gestion (COG), renégociée

tous les 5 ans avec l'État, doit être la traduction de nos ambitions institutionnelles. Les choses se font ainsi dans un ordre cohérent : nous travaillons d'abord la matière de nos ambitions pour définir clairement ce que nous souhaitons porter auprès des pouvoirs publics afin de négocier les moyens nécessaires à leur déclinaison opérationnelle.

T.M. : Avec MSA 2030, nous avons bâti un plan stratégique qui porte nos ambitions. Concomitant à la préparation de la COG, il nous permet d'adopter une posture offensive. Ce plan a été élaboré de manière ascendante, il n'émane pas uniquement de la caisse centrale : il a été coconstruit avec les caisses, les administrateurs et les collaborateurs. Cinq grandes orientations en sont issues : soutenir et défendre les transformations des agricultures dans une approche de bien-être au travail ; proposer une offre de protection sociale simplifiée, globale et adaptée aux besoins des adhérents, de leurs familles, et des entreprises ; accompagner et contribuer à l'attractivité des territoires ruraux et/ou fragiles ; développer des innovations sociales et préparer la protection sociale agricole de demain ; dans le cadre mutualiste, mobiliser nos savoirs. Ce projet a été adopté à 85 % par l'assemblée générale de la CCMSA.

A-L.T. : La MSA a cette particularité d'avoir comme public à la fois les populations agricoles et le territoire dans son ensemble. À travers cette COG, nous déployons des dispositifs comme l'appel à projets « Grandir en milieu rural » ou des chartes permettant de mobiliser les acteurs autour d'une thématique, comme celle des aidants ou des aînés, qui répondent aux besoins des habitants et pour lesquels nous portons l'ingénierie sociale. La MSA est à la fois un organisme de protection sociale

Que mettez-vous en place en termes de digitalisation, simplification et proximité pour assurer cette qualité de services ?

A-L.T : Dans l'axe de la simplification, il y a le volet digitalisation, c'est-à-dire le développement de services en ligne nouveaux, comme celui de demandes d'échéancier de paiement pour en faciliter l'accès ou de dépôt des réclamations. Ce qui est important pour le régime agricole, c'est que cette digitalisation vienne compléter des dispositifs de contact existant, pas les remplacer. Nous ne renonçons pas à la proximité territoriale. Au contraire, nous restons un réseau physiquement très implanté, particulièrement en zones rurales. C'est le cas notamment à travers notre implication en tant que partenaire national du réseau France Services, pour lequel nous portons ou co-portons directement plus de 80 structures. Ces points d'accès sont essentiels en ruralité et nos agents, qui sont très compétents et polyvalents, y accompagnent aussi bien des personnes âgées que des jeunes en difficulté avec le numérique. C'est une vraie valeur ajoutée pour tous et c'est primordial de pouvoir offrir un panel large de modalités de contact. Nous restons ainsi accessibles le plus possible pour nos publics, qu'ils soient employeurs ou particuliers.

Comment la MSA met-elle en action l'innovation sociale qu'elle souhaite défendre ?

A-L.T : La MSA s'attache à rester à la pointe de la protection sociale, notamment via le concept *One Health*, ou une seule santé, qui permet d'avoir une approche globale à la croisée de la santé environnementale, animale et humaine. C'est important pour nous de porter des

démarches innovantes dans l'ensemble de nos champs d'intervention. Nous misons sur des dispositifs de prévention, comme les entretiens motivationnels, et sur les outils numériques (data, IA) pour mieux cibler les risques. En effet, l'investissement dans la prévention, au-delà de son coût initial, offre un fort retour sur investissement. Nous avons par ailleurs élaboré depuis 2019 un projet scientifique et lancé dans ce cadre un appel à projets afin de soutenir des travaux de recherches sur des thèmes variés (santé, économie, sciences humaines ou sociales) dans le but de faire progresser la protection sociale agricole.

J-F.F : Notre régime a déjà montré sa capacité d'innovation. Il la doit à sa taille, à l'agilité de son réseau et à son implantation dans les territoires. Ce savoir-faire vient de notre modèle décentralisé qui laisse aux caisses la possibilité d'expérimenter et de prendre des initiatives. C'est le cas avec nos expérimentations en cours de dispositifs solidaires locaux pour rendre l'alimentation durable plus accessible et lutter ainsi contre la précarité alimentaire. Dans ce cadre, nous proposons une avance de trésorerie aux agriculteurs dont l'objectif est double : sécuriser leur revenu et renforcer la souveraineté alimentaire. Ce projet associe santé, innovation sociale, ancrage territorial et solidarité. Il prolonge le dispositif des paniers solidaires expérimenté pendant la crise du Covid.

Il nous semble intéressant que les pouvoirs publics puissent nous voir comme un laboratoire de la sécurité sociale, une fabrique de solutions. Cela a été le cas avec Mon bilan prévention, dispositif MSA qui a été déployé dans tous les régimes, en particulier au régime général. Les rendez-vous prestations sont aussi une invention de la MSA datant de 2007 qui ont inspiré dans un second temps d'autres régimes de sécurité sociale.

et une organisation professionnelle, profondément ancrée dans les territoires ruraux. La reconnaissance de cette double identité est un enjeu stratégique essentiel pour nous affirmer pleinement dans nos missions.

J-F.F. : Malgré un contexte économique très difficile, la MSA aborde cette échéance avec confiance grâce à nos atouts : un plan stratégique solide, des comptes certifiés et une reconnaissance institutionnelle. Nous devons être forts sur nos acquis et notre ambition pour essayer d'obtenir les moyens de réalisation de celle-ci. La COG 2025-2030 sera un levier pour concrétiser ces engagements sur les cinq prochaines années.

T.M. : Et pour répondre à ces engagements, à la qualité de service qui est attendue par nos ressortissants et par les territoires, il faut que l'on puisse bénéficier de ces moyens. L'objectif est donc de confirmer auprès des pouvoirs publics que nous sommes un outil de déploiement de leur politique vers l'agriculture, vers les territoires et l'ensemble de leurs acteurs. Nous sommes un levier sur lequel ils peuvent s'appuyer pour conforter les services publics de proximité, faciliter l'accès aux soins ou déployer une réforme en temps et en heure auprès de nos publics.